



REGLEMENT SERVICE GARDERIE PONCTELLE – YOUPI PARC

Le Principe :

Un service de garderie ponctuelle payant est à la disposition des clients du parc de loisirs pour enfants sous l'enseigne « YOUPI PARC ».

Ce service de garderie ponctuelle ne concerne que les enfants âgés de 6 à 12 ans.

Le tarif est le suivant :

- Garderie ponctuelle pour 2 heures : 12 €

Le tarif comprend la garderie de l'enfant + 1 verre de sirop.

Ce service n'est possible que pendant les horaires d'ouverture au public, soit de 10h00 à 19h00 et durant un temps maximum de 2 heures consécutives .

L'enfant se voit attribué un gilet lors de son entrée au parc qu'il ne quittera qu'à la fin de sa garderie lors de la venue de son représentant légal ou de la personne mandatée par le représentant légal.

Les animateurs du parc ne pouvant surveiller qu'un nombre restreint d'enfants, ce service est disponible de préférence sur réservation et ne sera possible qu'en fonction des disponibilités. Youpi Parc se réserve le droit de refuser une réservation de garderie pour des raisons de sécurité.

Les Modalités :

La demande du service de garderie se fait sur simple présentation au niveau du parc durant nos jours d'ouvertures.

Un formulaire de décharge devra obligatoirement être rempli par le représentant légal de l'enfant avant la prise en charge de l'enfant. Ce formulaire est indispensable en cas d'urgence et doit comporter les coordonnées des personnes à contacter.

Une pièce d'identité sera demandée à la personne qui confie l'enfant à Youpi Parc. Dans le cas où l'enfant se verrait confié par le représentant légal à une autre personne de la famille et que cette personne serait celle qui confierait l'enfant à Youpi Parc, **il est demandé 2 pièces d'identité** (celle du représentant légal + celle de la personne qui confie l'enfant au Youpi Parc).

Les horaires de prise en charge seront précisés sur le moment et devront obligatoirement être respectées par le représentant légal ou la personne mandaté par ce dernier. De-même que les coordonnées de la personne qui reprendra l'enfant.

Dans tous les cas, une pièce d'identité avec photo sera exigée pour récupérer l'enfant + le formulaire de décharge à présenter au moment.

Le Règlement intérieur :

Le règlement intérieur du parc reste identique au niveau des règles de sécurité des espaces de jeux.

Il peut être consulté depuis notre site internet (www.youpiparc.com) ou bien directement au sein du parc de jeux.

Youpi Parc se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.